

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 2 juin 2020 portant changement de corps de sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au profit du corps de sous-officiers de gendarmerie

NOR : INTJ2013244A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4133-1 et R. 4133-1 à R. 4133-5 ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire, notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2016 fixant les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des personnels militaires de la gendarmerie nationale et des candidats à l'admission en gendarmerie,

Arrête :

Article 1^{er}

L'adjudant Ferrari Julien – NIGEND 175373 – sous-officier de carrière du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale est admis, à sa demande, avec son grade et son ancienneté de grade, en qualité de sous-officier de carrière, dans le corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 2

Ce changement de corps prendra effet à compter du 7 septembre 2020, sous réserve que l'intéressé remplisse les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées en annexe I de l'arrêté du 12 septembre 2016 modifié susvisé.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL